



Rencontre presse

8 avril 2013

Communauté hospitalière de territoire Mayenne – Anjou – Mayennes - Signature officielle -

Lundi 8 avril 2013

17 h 30

Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

En présence de :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| ■ Marie-Sophie Desaulle | Directrice générale de l'Agence régionale de santé |
| ■ Yann Bubien | Directeur général - CHU Angers |
| ■ Isabelle Richard | Doyen de la faculté de médecine d'Angers |
| ■ Pierre Vollot | Directeur - Centre hospitalier de Cholet |
| ■ Myriam Hillion | Présidente de la Commission médicale d'établissement - CH de Cholet |
| ■ Jean-François Bonsergent | Conseiller général, Président du Conseil de surveillance du Cesame |
| ■ Marine Plantevin | Directrice - Cesame |
| ■ Christophe Pinson | Directeur – Centre hospitalier Saumur |
| ■ Liliane Lenhardt | Directrice - Centre hospitalier de Laval |
| ■ Azeddine Sfairi | Président de la Commission médicale d'établissement - CH de Laval |
| ■ Michel Angot | Maire de Mayenne, président du Conseil de surveillance du CH du Nord-Mayenne |
| ■ Frédéric Marie | Directeur - Centre hospitalier du Nord-Mayenne |
| ■ Jean-Claude Lavandier | Président de la Commission médicale d'établissement du CH du Nord-Mayenne |
| ■ Philippe Guinard | Directeur - Centre hospitalier du Haut-Anjou |
| ■ Pascal Fortier | Président de la Commission médicale d'établissement du CH du Haut-Anjou |

Angers,
le 08/04/2013

Communauté hospitalière de territoire Mayenne – Anjou – Mayenne

- Signature officielle -

Communiqué

Une communauté hospitalière de territoire inédite lancée à AngersPage 3

Présentation générale de la CHT

- ✓ Accéder aux soins sur tout le territoire, le défi de la CHT 49/53Page 4
- ✓ Des exemples variés de coopérations entre établissements hospitaliersPage 5

Présentation des établissements membres de la CHT

- ✓ CHU d'AngersPage 6
- ✓ Centre hospitalier de SaumurPage 7
- ✓ Centre de santé mentale angevin.....Pages 8 et 9
- ✓ Centre hospitalier de CholetPage 10
- ✓ Centre hospitalier du Nord-Mayenne.....Page 11
- ✓ Centre hospitalier de LavalPages 12 et 13
- ✓ Centre hospitalier du Haut-Anjou.....Page 14

Communiqué

CHT 49/53 : un enjeu majeur du projet régional de santé.....Page 15

CONTACT PRESSE

Anita Rénier - CHU
Responsable communication
tel : 02 41 35 53 33

anrenier@chu-angers.fr
servicecommunication@chu-angers.fr
fax : 02 41 35 53 55

Angers,
le 08/04/2013

Une communauté hospitalière de territoire inédite lancée à Angers

Les communautés hospitalières de territoire, ou CHT, sont nées avec la loi de réforme de l'hôpital de 2009. Ce lundi 8 avril, une nouvelle entité a été officialisée depuis le CHU d'Angers : **la communauté hospitalière de territoire Mayenne – Anjou – Mauges (MAM)**. L'établissement angevin s'est lancé dès 2010 dans ce projet rassembleur et original. De par sa configuration géographique et ses champs d'actions, cette CHT revêt **un caractère encore inédit** dans le paysage hospitalier français.

Alors que les communautés hospitalières fonctionnent habituellement à l'échelle départementale, celle-ci réunit les **sept centres hospitaliers du Maine-et-Loire et de la Mayenne**. Le CHU d'Angers, porteur du projet et siège de la CHT, les centres hospitaliers de Cholet, Saumur, Laval, du Nord-Mayenne et du Haut-Anjou ont signé lundi la convention constitutive. Le Centre de santé mental angevin (le Cesame) y a aussi porté sa signature, renforçant la particularité de cette nouvelle entité. La démarche est volontariste. Les directions du CHU d'Angers et du Cesame ont souhaité faire de la **santé mentale une filière à part entière du projet médical**.

L'attention particulière portée à la formation des futurs professionnels médicaux est une autre des caractéristiques de cette CHT. Dans une démarche elle aussi inédite, la **faculté de médecine a directement été associée aux travaux communs**, dès leur lancement. Par la suite, la faculté continuera de s'impliquer dans la mise en œuvre des coopérations encadrées par la CHT.

Le caractère inédit de cette CHT s'observe également au niveau régional : il s'agit de la **première CHT** mise en place officiellement par l'Agence régionale de santé dans les Pays de la Loire.

Deux départements, sept hôpitaux publics ; cela représente 1 500 médecins pour 1 100 000 habitants. En dépit de l'importance de ces moyens humains, la démographie des médecins hospitaliers et le renouvellement des équipes sont d'ores et déjà une préoccupation majeure. Pour garantir un accès aux soins sur l'ensemble de son territoire, la communauté hospitalière se donne comme impératif d'amplifier les coopérations entre établissements en matière de compétences médicales. C'est un des engagements pris, ce 8 avril au CHU d'Angers en présence de Marie-Sophie Desaulle, Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire, par l'ensemble des responsables des 8 établissements en présence.

Accéder aux soins sur tout le territoire : le défi majeur de la CHT Maine-et-Loire / Mayenne

Un bon **accès aux soins**. Voici la pierre angulaire de la dynamique portée par la communauté hospitalière de territoire de Maine-et-Loire et de Mayenne. Les sept établissements qui la composent représentent la majeure partie de l'offre de soins hospitaliers sur ces deux départements. Pour répartir les moyens humains de façon optimale sur leur territoire, ces hôpitaux construiront une **stratégie publique commune sur des filières de soins structurantes** en cancérologie, cardiologie, neurologie, néphrologie, santé mentale et pédiatrie. La stratégie intégrera aussi des fonctions transversales qui sont des éléments majeurs des plateaux techniques, en biologie, imagerie et anesthésie réanimation.

Les coopérations entre le CHU d'Angers et les centres hospitaliers sont déjà nombreuses (voir liste jointe). Celles-ci se concrétisent par le développement de postes médicaux - des assistants spécialistes et des praticiens hospitaliers - à **temps partagé entre le CHU et les centres hospitaliers**. L'objectif de la CHT est d'amplifier ces coopérations, les faire vivre et en susciter de nouvelles.

Le CHU d'Angers porte l'ambition de cette CHT, il en est à l'initiative et accueillera son siège. Il se fixe comme impératif de **construire une relation équilibrée avec les six autres centres hospitaliers**. Le CHU renforcera les liens forts qui existent déjà avec certains et concrétisera les relations avec des établissements plus éloignés, comme le centre hospitalier du Nord-Mayenne (130 km). Le siège de la CHT aura aussi un rôle **pivot en matière de formation des futurs professionnels médicaux**. La faculté de médecine d'Angers est directement associée aux travaux de la CHT.

La CHT, comment ça marche ?

La CHT n'a pas de personnalité morale. Elle est animée par une commission permanente qui réunit les directeurs d'hôpitaux et les présidents des commissions médicales de chaque membre. La commission de communauté réunit en plus les présidents des conseils de surveillance. Deux commissions départementales permettent de tenir compte des caractéristiques propres à chaque territoire de santé.

Des exemples variés de coopérations

Ci-dessous une liste non exhaustive de coopérations existantes entre le CHU d'Angers et les autres centres hospitaliers de Maine-et-Loire et de la Mayenne.

✓ Coopérations multilatérales :

- **Périnatalité** : coopération en place entre le CHU et les maternités avec une gradation des prises en charge et une régulation de la gestion des cas les plus lourds.
- **Cancérologie pédiatrique** : réseau de sites associés (Cholet et Laval) pour la prise en charge en proximité de chimiothérapies d'enfants par convention avec l'unité d'oncopédiatrie du CHU.
- **Electroencéphalogramme des nouveaux-nés** (BB-EEG) : réseau spécifique de télémédecine en place (entre le CHU, Laval et Cholet), pour échanger rapidement les avis spécialisés en électroencéphalogramme de l'enfant.
- **Filière AVC** (accident vasculaire cérébral) : contact et formation avec les urgentistes pour permettre la régulation des AVC (prise en charge sur place ou réorientation vers l'unité neurovasculaire de référence du CHU). Coopération en place avec Saumur, Haut-Anjou (Château-Gontier/Segré), Cholet et Laval.
- **Infectiologie et antibiothérapie** : diffusion de protocoles et bonnes pratiques, en cours de déploiement.

✓ Coopérations bilatérales avec le CHU :

- **Saumur** : en pédiatrie, la chefferie du service est assurée par le Dr Claude Boudierlique, également praticien du CHU d'Angers. En diabétologie, le Dr Séverine Dubois partage son temps entre les deux établissements de même que le Pr Thierry Urban et le Dr José Hureaux, en cancérologie thoracique...
- **Cholet** : coopérations actives en matière de neurologie et spécialités digestives.
- **Cesame** : mise à disposition de praticiens du Cesame à temps partagé au CHU d'Angers au sein de la maternité, des services de gériatrie, d'addictologie ; activité de rééducation pour les patients du Cesame sur le plateau technique du CHU...
- **Nord-Mayenne** : intégration à la filière AVC avec la mise en place d'un protocole, avec le CHU d'Angers, pour l'adressage des patients relevant du plateau technique spécialisé.
- **Haut-Anjou (Château-Gontier/Segré)** : postes partagés entre les deux établissements, en orthopédie, gynécologie obstétrique et AMP, cardiologie, urologie, imagerie, pédiatrie...
- **Laval** : coopération active dans plusieurs domaines tels que la cancérologie (digestif, pneumologie et ORL), en cardiologie générale. Dans le domaine de l'angioplastie, coopération depuis plusieurs années entre le CHU et le centre hospitalier, s'appuyant sur la télémédecine.

Angers,
Le 08/04/2013

Travailler en équipe pour rester performant

"La constitution de la Communauté hospitalière de territoire Maine-et-Loire – Mayenne est probablement une action exemplaire de la qualité des coopérations que le CHU entend développer tant sur le plan régional, qu'inter-régional. Cette CHT va formaliser d'anciennes coopérations et développer de nouvelles complémentarités inter-hospitalières avec le soutien, entre autres, du temps médical partagé. De fait, certains de nos médecins internes et étudiants en médecine interviennent déjà dans ces établissements. Le temps médical partagé propose une véritable réponse aux difficultés démographiques. Il répond aux enjeux de qualité et de proximité. A mon sens, l'art médical ne peut plus s'exercer seul aujourd'hui. La masse et la nature des connaissances changent tellement vite en la matière qu'il est capital de travailler en équipe pour rester performant. A n'en pas douter, l'avenir étant aux filières de soin, aux complémentarités, cette CHT a à mon sens un bel avenir devant elle."

Yann Bubien, Directeur général

✓ Télémédecine : une coopération moderne pour développer l'angioplastie

Jusqu'au milieu des années 2000, l'équipe de cardiologie du centre hospitalier de Laval n'apparaissait pas suffisamment étoffée pour pratiquer l'angioplastie coronaire. Cette activité est un travail collectif, la qualité des gestes est intimement liée à la multiplicité des échanges au sein de l'équipe. C'est pour répondre à ces enjeux d'équipe que le CHU d'Angers et le centre hospitalier de Laval ont envisagé dès 2005 d'avoir recours à la télémédecine pour lancer et développer l'angioplastie à Laval. La télémédecine permet aujourd'hui aux cardiologues lavallois de bénéficier de l'expertise de leurs collègues angevins. Il s'agit d'une seule équipe d'angioplastie coronaire qui, située sur deux sites, est reliée 24h/24h grâce à la télémédecine. Quand il réalise une angioplastie à Laval, le cardiologue peut à tout instant faire appel à un collègue angevin pour discuter éventuellement en direct du geste qu'il effectue. Le cardiologue angevin visualise l'image dynamique de coronarographie en temps réel et peut guider au fur et à mesure l'acte de son collègue qui exerce dans le centre hospitalier de Laval.

CONTACT PRESSE

Anita Rénier - CHU
Responsable communication
tel : 02 41 35 53 33

anrenier@chu-angers.fr
servicecommunication@chu-angers.fr
fax : 02 41 35 53 55



Centre
Hospitalier
de Saumur

**Signature CHT
Présentation des
établissements**

Saumur,
Le 08/04/2013

Un meilleur partage des ressources médicales

" Le Centre hospitalier de Saumur s'est inscrit de façon très volontariste dans ce nouveau processus de coopération. Il oblige à un partage anticipé et mieux organisé des ressources médicales ainsi qu'à une recherche de cohérence des projets d'établissement et d'investissement, notamment médicaux. Les coopérations se traduisent au travers de conventions et protocoles de prise en charge de nos patients mais aussi de mises à disposition ou temps partagés médicaux "

Jean-Christophe Pinson, Directeur

" La coopération et la collaboration entre les établissements membres de la Communauté hospitalière de territoire est à conforter et développer dans toutes les spécialités. "

Hervé Causeret, Président de la commission médicale d'établissement

✓ La coopération en hématologie

L'activité d'hématologie du centre hospitalier de Saumur est ancienne et est réalisée en hôpital de jour. Elle a beaucoup progressé en 2011, grâce à un doublement du temps médical en provenance du CHU d'Angers. La file active est importante et les perspectives d'évolution de l'activité sont orientées à la hausse. Les praticiens des deux établissements poursuivent toutefois leur coopération au travers notamment d'une journée par semaine partagée sur le CHU d'Angers.

Au total, ce sont d'ailleurs 16 médecins ainsi partagés avec le CHU d'Angers. Cette coopération permet de couvrir et de renforcer 8 spécialités médicales.

CONTACT PRESSE

Sylvie Pauleau,
chargée de communication
s.pauleau@ch-saumur.fr
02.41.53.35.45

Sainte-Gemmes-sur-Loire
Le 08/04/2013

La santé mentale, une filière à part entière du projet médical

"La communauté hospitalière de territoire est avant tout un outil qui donne aux établissements membres les moyens d'élaborer des stratégies communes en matière de politique de recrutement, de dispositifs communs de prise en charge ou plus simplement d'élaborer une bonne coordination de l'offre de soins sur certaines filières faisant partie du projet médical. Le Cesame a choisi de s'intégrer dans cette communauté alors que pour d'autres établissements spécialisés en France, le choix inverse a été opéré. En Maine-et-Loire et en Mayenne, la santé mentale n'est pas restée en dehors et c'est un aspect important qui a sous-tendu le projet médical. L'objectif des différentes instances de la communauté sera de faire vivre ce projet et de l'alimenter dans la mesure où il est amené à être enrichi. Outre les établissements de santé aujourd'hui signataires, il est prévu d'associer dans un second temps les EHPAD et les établissements médico-sociaux. En complément de la dynamique de coopération d'ores et déjà engagée avec les établissements sanitaires en psychiatrie, le développement d'une coopération étroite avec ces acteurs constituera un enjeu fort dans le champ de la santé mentale en termes de fluidité et de continuité des parcours de soins".

Marine Plantevin, Directeur

" On ne peut que se féliciter de cet outil de coopération né de la loi de réforme de l'hôpital de 2009 (loi HPST) qui permet aux établissements publics de santé de construire un projet médical autour d'une stratégie commune sur un territoire donné. Cette coopération va dans le sens d'une plus grande coordination et d'un accès facilité aux soins. Elle permet également de venir conforter certaines filières de soins fragilisées au regard de la densité médicale et des difficultés de recrutement identifiées dans certaines zones du territoire, dans chacun des deux départements. "

Jean-François Bonsergent, Président du conseil de surveillance

... (suite)

" J'ai été, en tant que président de CME, partie prenante, dès l'origine, des travaux constitutifs de cette communauté hospitalière de territoire. De ce point de vue, je tiens à saluer l'initiative du CHU d'Angers qui a été leader dans la fondation de cette communauté hospitalière de territoire, avec un cadre très précis notamment quant à la notion de non-intégration et de respect de l'autonomie de chaque établissement. C'est dans ce contexte que les établissements se sont engagés et que la santé mentale a été associée à cette CHT et plus précisément le Cesame, ce qui implique pour l'établissement des responsabilités en terme d'orientation, d'organisation, d'exemplarité en matière de santé mentale sur ce territoire. Le Cesame avait déjà l'expé⁸ le la coopération avec le CHU d'Angers. Cette coopération devra désormais se structurer dans l'esprit de la loi HPST. Les projets médicaux devront être élaborés de façon concertée, dont l'objectif se rattache à la cohérence de la planification publique des soins avec des aspects budgétaires afin d'éviter des doublons au regard des besoins sanitaires".

Docteur Jean-Paul Lhuillier, Président de la commission médicale d'établissement

✓ **Fluidifier les parcours de prise en charge en santé mentale au travers de coopérations davantage intégrées et structurées**

Le Cesame a développé, principalement sur les dix dernières années, une politique avancée de coopération et de partenariat avec les établissements de santé du territoire de santé du Maine-et-Loire. Outre l'activité de psychiatrie de liaison, le Cesame déploie auprès des établissements sanitaires et des dispositifs médico-sociaux des temps médicaux à temps partagé (5.4 ETP) et met à disposition du temps paramédical (près de 25 ETP infirmiers). Il s'agit de proposer une prise en charge médicale adaptée et de proximité. La CHT offre un cadre conventionnel qui permettra de structurer davantage cette politique de coopération au regard des enjeux identifiés dans le cadre du projet médical : orienter et/ou redéployer les moyens sur les filières spécifiques de prise en charge, développer l'offre de formation en psychiatrie et enfin, poursuivre la coopération avec les établissements médico-sociaux du territoire dans une optique de fluidité des parcours de prise en charge, en amont et en aval d'une prise en charge psychiatrique.

CONTACT PRESSE

Hélène Fausser - Cesame
Directrice des Affaires Générales et de la
Communication
Tél. : 02 41 80 79 01
helene.fausser@ch-cesame-angers.fr
Mail : dircom@ch-cesame-angers.fr
Fax : 02 41 80 79 39

Cholet,
Le 08/04/2013

Améliorer l'accueil des patients et attirer de nouveaux médecins spécialistes

"La communauté hospitalière de territoire consiste à unir les forces des hôpitaux publics les plus importants de Mayenne et du Maine-et-Loire. C'est une formidable opportunité pour améliorer l'accueil de nos patients et être encore plus attractif pour attirer de nouveaux médecins spécialistes."

Pierre Vollot, Directeur

✓ **Accélérer la prise en charge de l'AVC à Cholet grâce à la télémedecine**

A Cholet, la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux pourra bientôt être encore plus rapide grâce à la mise en œuvre de la télémedecine en lien avec le CHU d'Angers. En cancérologie, la création d'une antenne de médecine nucléaire, en partenariat avec le CHU d'Angers, pourrait être un symbole très fort d'une coopération inter hospitalière renforcée.

CONTACT PRESSE

Françoise Martin- CH Cholet
Direction des relations avec les usagers,
de la stratégie, des affaires générales, et
de la communication
Tél. : 02 41 49 66 29
drusagc-secretariat@ch-cholet.fr

Mayenne,
Le 08/04/2013

Le développement d'une organisation sanitaire

" La CHT Maine-et-Loire/Mayenne va nous permettre de dynamiser nos coopérations et de bâtir nos filières de recours à la bonne échelle géographique. "

Frédéric Marie, Directeur

" La CHT Maine-et-Loire/Mayenne est l'assurance qu'une organisation sanitaire va se développer qui drainera les territoires touchés par le manque croissant de spécialistes médicaux . "

Michel Angot, Président du conseil de surveillance

" La CHT Maine-et-Loire/Mayenne est un « outil » indispensable pour l'organisation sanitaire future de notre territoire, tant du point de vue de la démographie médicale que de l'organisation de filières de soins."

Docteur Jean-Claude Lavandier, Président de la commission médicale d'établissement

✓ Une prise en charge coordonnée des accidents vasculaires cérébraux

Le Nord-Mayenne est éloigné des plateaux techniques spécialisés destinés, par exemple, à la thrombolyse des Accidents vasculaires cérébraux (AVC). S'agissant d'une affection où chaque minute compte, les filières de recours mises en place dans le cadre de la Communauté hospitalière de territoire Maine-et-Loire Mayenne nous offrent la perspective de protocoliser avec le CHU d'Angers l'adressage des patients relevant d'un tel plateau technique, en s'appuyant secondairement sur des outils de télémédecine afin de requérir l'avis d'un spécialiste.

CONTACT PRESSE
Jean-Pierre Bernard-Hervé
Directeur adjoint
direction@ch-mayenne.fr
dpmgrc@ch-mayenne.fr
Tél : 02.43.08.73.68

Laval,
Le 08/04/2013

Cohérence des parcours de soins et attractivité

"La Communauté hospitalière de territoire est une opportunité pour les établissements publics de mettre en œuvre une stratégie commune. Il s'agit d'une part de maintenir et développer une offre de soins de qualité à travers des filières clairement identifiées. D'autre part, la concertation doit nous permettre d'anticiper et de préparer l'avenir en renforçant l'attractivité médicale du territoire."

Liliane Lenhardt, Directrice générale

"La CHT permet aux établissements publics de coopérer pour offrir, à proximité, une réponse aux besoins de santé de la population. Elle doit également permettre de favoriser l'installation de médecins spécialistes. Cette coopération repose sur une logique de complémentarité des établissements qui défendent un service public de qualité, dans le respect des identités et de la plus-value de chacun."

Jean-Christophe Boyer, Président du conseil de surveillance

" La CHT permet au Centre hospitalier de Laval d'assurer l'attractivité des postes médicaux de l'établissement. Le recrutement des médecins est l'un des enjeux majeurs de cette coopération afin d'assurer à tous les patients l'accès à des soins spécialisés et de qualité, sans quitter leur département."

Azeddine Sfairi, Président de la commission médicale d'établissement

✓ **Le développement de l'angioplastie coronaire et regroupement de la biologie**

La mise en place de la CHT s'illustre par le développement de temps partagés et les nouveaux recrutements. Ainsi, ces derniers mois, le Centre hospitalier de Laval a pu accueillir de nouveaux médecins en cardiologie, neurologie, ophtalmologie, ORL, biologie, gériatrie, soins de suite et rééducation. Pour la population lavalloise et mayennaise, cela se traduit par un meilleur accès aux soins, des délais réduits et des transports évités.

...(suite)

La CHT, c'est également un meilleur accès aux soins spécialisés et aux techniques innovantes. C'est le cas par exemple de l'angioplastie coronaire qui est désormais réalisée 7 jours /7 au Centre hospitalier de Laval. Le recrutement de nouveaux praticiens a permis le déploiement de cette technique, dans des conditions de sécurité équivalente à un centre de haut volume, à la fois de façon programmée ou en urgence, en partenariat entre les cardiologues du CHU, du Centre hospitalier de Laval et du Centre hospitalier du Nord-Mayenne. Elle a par ailleurs permis la constitution d'un laboratoire de biologie commun entre le Centre hospitalier de Laval et le Centre hospitalier du Nord-Mayenne avec une astreinte commune de biologistes.

CONTACT PRESSE

Valérie Peltier – CH Laval
Chargée de communication
02 43 66 55 14
communication@chlaval.fr

Château-Gontier et Segré,
le 08/04/2013

Préparer l'avenir grâce à la CHT

"Pour préparer l'avenir et répondre durablement à l'attente de nos concitoyens, les actions engagées par les professionnels et les établissements de santé de la Mayenne visent à renouveler et enrichir l'offre de soins. Le partenariat avec les établissements de Maine & Loire est un gage supplémentaire de réussite."

Jean Arthuis, Président du conseil de surveillance

"En alliant proximité et référence, les coopérations entre nos établissements sont au service de la continuité des soins pour les patients."

Philippe Guinard, Directeur

"Cette CHT, construite autour d'un projet médical commun, associant la faculté de Médecine d'Angers, en lien avec les terrains de stage des établissements concernés, permettra d'irriguer nos deux territoires en professionnels de santé, au sein d'une organisation des soins graduée et filiarisée"

Dr Pascal Fortier, Président de la commission médicale d'établissement

✓ La création d'une offre publique d'urologie en Mayenne

En quelques années, par une coopération avec le CHU d'Angers, le Centre hospitalier du Haut-Anjou a constitué la première offre publique d'urologie en Mayenne. L'urologie est une discipline médico-chirurgicale fréquemment sollicitée par les médecins traitants et les autres spécialistes. Ainsi la proximité renforce l'accessibilité des consultations, la prise en charge des maladies chroniques et l'éducation thérapeutique. Les postes médicaux à temps partagé avec le CHU permettent l'accès aux dernières techniques et confortent l'implantation de jeunes praticiens en Mayenne.

CONTACT PRESSE

Martine Gougeon,
chargée de communication
m.gougeon@ch-hautanjou.fr
02.43.09.34.26

Nantes,
le 08/04/2013

CHT en Pays de la Loire : enjeu majeur du Projet régional de santé

L'**optimisation des parcours de santé** est un axe majeur du Projet régional de santé de l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire. Elle impose :

- une ouverture des établissements de santé sur les territoires ;
- un renforcement des coopérations en réponse aux enjeux de démographie médicale, de qualité et d'efficience ;
- une coordination des acteurs dans le cadre d'une offre graduée de soins.

Les communautés hospitalières de territoire sont un des leviers permettant de répondre à ces nécessités : *"Au-delà des aspects de constitution formels de la CHT, **c'est le projet médical partagé et porté par les membres qui intéresse plus particulièrement l'ARS.** A ce titre, nous portons la volonté de couverture du territoire régional par des CHT "*, assure Marie-Sophie Desaulle, Directrice générale de l'ARS Pays de la Loire.

Les **enjeux de mutualisation** font partie des objectifs du Projet régional de santé. L'amélioration des organisations, le regroupement d'activité, le partage d'équipements : autant de voies pour permettre aux établissements de retrouver des marges de manœuvres et d'améliorer leur efficience. Pour mener ces évolutions, l'ARS encourage et accompagne les créations de communautés hospitalières de territoires. Comme le souligne Marie-Sophie Desaulle : *"Le projet médical de la CHT sera certainement amené à se parfaire et, nous l'espérons, à s'élargir. L'ARS suivra avec intérêt le développement de la dynamique de coopération ainsi engagée sur ce territoire."*

Cette démarche de mutualisation, qui se formalise aujourd'hui en Maine-et-Loire et en Mayenne, est **également à l'œuvre dans les autres territoires de santé de la région** afin d'offrir aux Ligériens l'accessibilité et la qualité attendues de notre système de santé.

CONTACT PRESSE

Mélanie Layec
ARS Pays de la Loire
Chargée de communication externe
Tél. : 02 49 10 41 51 / 06 78 26 56 94
ars-pdl-communication@ars.sante.fr
